



PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 22 juillet 2024

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet :** Demande d'accès à l'information  
Dossier 433 079

Monsieur [REDACTED]

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 25 juin 2024 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1).

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents que nous possédons concernant le dossier cité en objet. Dans les fichiers qui vous sont transmis, vous constaterez que certaines informations ont été caviardées en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*. Ces articles ne nous permettent pas de partager des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

De plus, quelques fichiers ne peuvent vous être présentés, car ils comportent des données financières fournies par un tiers. En effet, selon l'article 23 de la *Loi sur l'accès*, un organisme public ne peut dévoiler ce type d'information qui est habituellement traité de façon confidentielle, sans le consentement de cette personne.

Par ailleurs, nous devons vous aviser que divers documents relèvent de la juridiction des tribunaux judiciaires qui ne sont pas soumis à l'article 3, alinéa 3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Pour cette raison, vous devrez donc communiquer directement avec les services des greffes de ces tribunaux ou encore effectuer une recherche sur le SOQUIJ disponible à l'adresse suivante : <https://soquij.qc.ca/a/fr/>.

En terminant, d'après les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

[REDACTED]

Manon Côté  
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Longueuil, le 30 septembre 2021

Par courrier

### Avis d'infraction

Monsieur Pierre Gervais  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Madame Evelyne Fréchette  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Monsieur Marc Savoie  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Madame Marylène Bertrand  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Madame Mélanie Joëlle Kolly  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Madame Monique Massé  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Madame Sylvia Lessard  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Monsieur Jocelyn Gervais  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**OBJET :** Dossier : 433079  
Lot : 6 207 598  
Cadastre : du Québec  
Circonscription foncière : Richmond  
Municipalité : Wotton  
M.R.C. : Les Sources

Mesdames, Messieurs,

Le présent avis remplace celui déjà transmis le 29 juillet 2021 à Monsieur Pierre Gervais, propriétaire du lot indiqué en objet.

Nous sommes informés qu'à l'endroit identifié en rubrique, le lot est utilisé à des fins autres que l'agriculture, ce qui pourrait contrevenir aux dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

En effet, selon de nouvelles informations dont nous disposons, il y aurait la présence d'au moins 4 maisons, 2 roulottes, un garage et une salle de musique. De plus, 3 maisons supplémentaires y seraient en construction.

Il vous est donc demandé de confirmer ou de corriger ces informations dans les quinze (15) jours de la réception de la présente lettre, et s'il y a lieu, de nous informer par écrit de vos intentions à l'égard de ces activités.

Pour toutes informations additionnelles, nous vous invitons à consulter notre site internet (<http://www.cptaq.gouv.qc.ca>), entre autres, notre foire aux questions et les sections « Demander une autorisation » ou « Déclarer un droit ».

Finalement, vous pouvez nous rejoindre au **(418) 643-3314** ou sans frais **1 (800) 667-5294** ou envoyer tous renseignements ou documents :

Par courriel : [enqueteurs\\_cptaq@cptaq.gouv.qc.ca](mailto:enqueteurs_cptaq@cptaq.gouv.qc.ca)

Par courrier : **Commission de protection du territoire agricole du Québec**  
**200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage**  
**Québec (Québec) G1R 4X6**

Nous vous remercions de votre collaboration pour assurer le respect de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

NC/

Service des enquêtes

Cc Wotton

**De :** [Grefe CPTAQ](#)  
**A :** [REDACTED]  
**Objet :** RE: Convocation à une rencontre publique  
**Date :** 10 octobre 2023 14:15:00

---

Bonjour Madame Massé,

Par souci de transparence et d'équité de nos processus, la Commission vous informe qu'elle ne tient pas de rencontre confidentielle.

De plus, nous vous précisons que tous les échanges écrits reçus (dont vos courriels) sont versés systématiquement au dossier et accessibles pour consultation ou pour copie. En effet, en vertu de l'article 15 de la Loi (LPTAA), nos dossiers sont publics.

En terminant, si vous souhaitez toujours obtenir une rencontre, il faudrait nous indiquer laquelle des deux dates proposées, soit le 30 janvier 2024 à 9h30 ou le 27 février 2024 à 9h30, vous convient.

Dans l'éventualité où vous ne souhaitez plus demander une rencontre, il faudrait nous soumettre une demande de désistement de la rencontre.

Si de plus amples renseignements s'avéraient utiles ou nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'information aux coordonnées ci-dessous.

Merci et bonne journée.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

/ LL

Téléphone : Sans frais : 1-800-667-5294

Télécopieur : (418) 643-2261

Courriel : [info@cptaq.gouv.qc.ca](mailto:info@cptaq.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)

---

**De :** Monique Massé [REDACTED]  
**Envoyé :** 10 octobre 2023 10:18  
**À :** Informations CPTAQ <[info@cptaq.gouv.qc.ca](mailto:info@cptaq.gouv.qc.ca)>  
**Cc :** Annie Gervais [REDACTED]; jocelyn gervais [REDACTED]; Marc Savoy <[info@radiophile.ca](mailto:info@radiophile.ca)>  
**Objet :** Convocation à une rencontre publique

Bonjour Madame, Monsieur,

Ma réponse du 12 septembre concernait uniquement le cas de la maison familiale qui doit être considérée séparément. La rencontre demandée par mes enfants, mon compagnon et moi-même était donc privée et confidentielle. La famille est disposée à une rencontre le 26 janvier 2024 à 9h30.

Les héritiers auraient des questions importantes à poser au ou à la commissaire. La raison principale de cette demande est que leur père a refusé de faire un conseil de famille, et n'a donc pas reçu le consentement familial pour son projet.

C'est pourquoi nous souhaitons nous en dissocier, et qu'il prenne la responsabilité de ses actions, soit de présenter et de faire accepter le dit projet à la Municipalité et à la Municipalité Régionale de Comté.

Voici donc les coordonnées de ceux et celles qui pourraient assister à une rencontre familiale privée et confidentielle le 26 janvier à 9h30:

Annie Massé-Gervais (fille), [REDACTED]  
[REDACTED]

Jocelyn Massé-Gervais (fils), [REDACTED]  
[REDACTED].

Monique Massé (mère) et Marc Savoy (compagnon), [REDACTED]  
[REDACTED].

Si le 27 février 2024 à 9h30, la ou le commissaire souhaite rencontrer le propriétaire et les autres personnes impliquées dans son projet, je peux vous donner leurs noms: Évelyne Fréchette, Kim Grégoire, Mélanie-Joël Kolly. Le propriétaire Pierre Gervais pourrait vous fournir leurs coordonnées.

Étant résidents, mon compagnon Marc Savoy et moi-même Monique Massé pourrons y être présents, mais nous laisserons le soin au propriétaire et aux autres personnes concernées d'expliquer le dit projet.

Il est à noter que Marylène Bertrand et Jocelyn Massé Gervais ne sont pas résidents de la terre, et ne font donc pas partie de ce projet.

Merci de votre attention, Monique Massé

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Si oui, pensez l'imprimer recto verso!**

**Avis de confidentialité :** Les informations contenues dans les documents ci-joints sont de nature privilégiée et confidentielle. Elles ne peuvent être utilisées qu'aux fins convenues par la personne ou l'organisme dont le nom apparaît ci-dessus. Si la personne qui lit le présent message n'est pas celle à qui il est destiné, elle est priée de noter qu'il est strictement interdit de divulguer, de distribuer ou de copier ce message. Si ce message vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

## RECOMMANDÉ

Québec, le 23 août 2023

### PRÉAVIS

Article 14.1 - Loi sur la protection du  
territoire et des activités agricoles

**Monsieur Pierre Gervais**  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Madame Mélanie-Joëlle Kolly**  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Madame Évelyne Fréchette**  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Madame Monique Massé**  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Monsieur Jocelyn Gervais**  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Wistiti Créa-K-Tif**  
3B, 8<sup>e</sup> Rang  
Wotton (Québec) J0A 1N0

**Monsieur Marc Savoy**  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Radiophile.ca**  
10332, rue Curotte  
Montréal (Québec) H2C 2Y7

**Monsieur Kim Grégoire**  
[REDACTED]  
[REDACTED]

<b>OBJET :</b> Dossier	:	433079
Lot	:	6 207 598
Cadastre	:	Cadastre du Québec
Circonscription foncière	:	Richmond
Municipalité	:	Wotton
MRC	:	Les Sources

---

Mesdames, Messieurs,

Le lot 5 654 291 fait partie de la zone agricole et est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*<sup>1</sup> (la Loi). L'article 26 de la Loi interdit toute forme d'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur la superficie d'un

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. P-41.1

lot à moins d'une autorisation de la Commission ou de l'exercice d'un droit prévu à la Loi ou à un règlement adopté en vertu de la Loi.

Le 20 juillet 2023, une visite du lot 6 207 598 par un enquêteur de la Commission a permis de constater que le lot mentionné en objet est utilisé aux fins autres qu'agricoles suivantes :

- Plusieurs bâtiments résidentiels ont été implantés. Ces différents bâtiments sont présentés sur la carte jointe au présent préavis;
- De l'entreposage de biens résidentiels, de matériaux de construction et autres débris sans vocation agricole est effectué à l'intérieur et autour des bâtiments résidentiels;
- Plusieurs bâtiments utilisés à des fins d'entreposage résidentiel;
- Présence d'une salle communautaire;
- Deux roulottes sont entreposées sur le lot;
- Une entreprise « Wistiti Créa-K-Tif » y est exploitée;
- Une entreprise radiophonique « Radiophile.ca » y est exploitée;
- Un bâtiment résidentiel a été construit en 2021 dans une érablière présumée, cette érablière est identifiée dans une deuxième carte présentée au soutien du présent préavis;

Ces utilisations, sans droit ni autorisation de la Commission, constitue des contraventions aux articles 26 et 27 de la Loi et doivent cesser immédiatement.

Nous avons reçu mandat de vous aviser qu'au terme d'un délai de **trente (30) jours** à compter de la date de réception du présent préavis, la Commission pourrait émettre une ordonnance visant à faire cesser la contravention et, s'il y a lieu, démolir les travaux exécutés et remettre les lieux en leur état antérieur.

Ainsi, conformément à l'article 14.1 de la Loi, vous avez le droit, **pendant ce délai**, de présenter des observations **écrites**, de produire des documents pour compléter le dossier et de demander une rencontre avec des membres de la Commission pour donner votre point de vue sur les contraventions qui sont reprochées.

Vous pouvez transmettre vos observations écrites et documents sous l'une des formes suivantes :

Par courriel à [cptaq\\_avocats@cptaq.gouv.qc.ca](mailto:cptaq_avocats@cptaq.gouv.qc.ca)

Par la poste à l'adresse suivante :

Commission de protection du territoire  
agricole du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

Par télécopieur :

Bureau de Québec : 418 643-2261  
Bureau de Longueuil : 450 651-2258

Toute contravention à la Loi vous rend passible des sanctions qui y sont prévues.

Veillez agir en conséquence.

La Commission

AD/pg

p. j. Carte montrant les bâtiments résidentiels implantés  
Carte érablière

c. c. Municipalité de Wotton

# Plan synthèse et plans complémentaires

Commission  
de protection  
du territoire agricole  
Québec



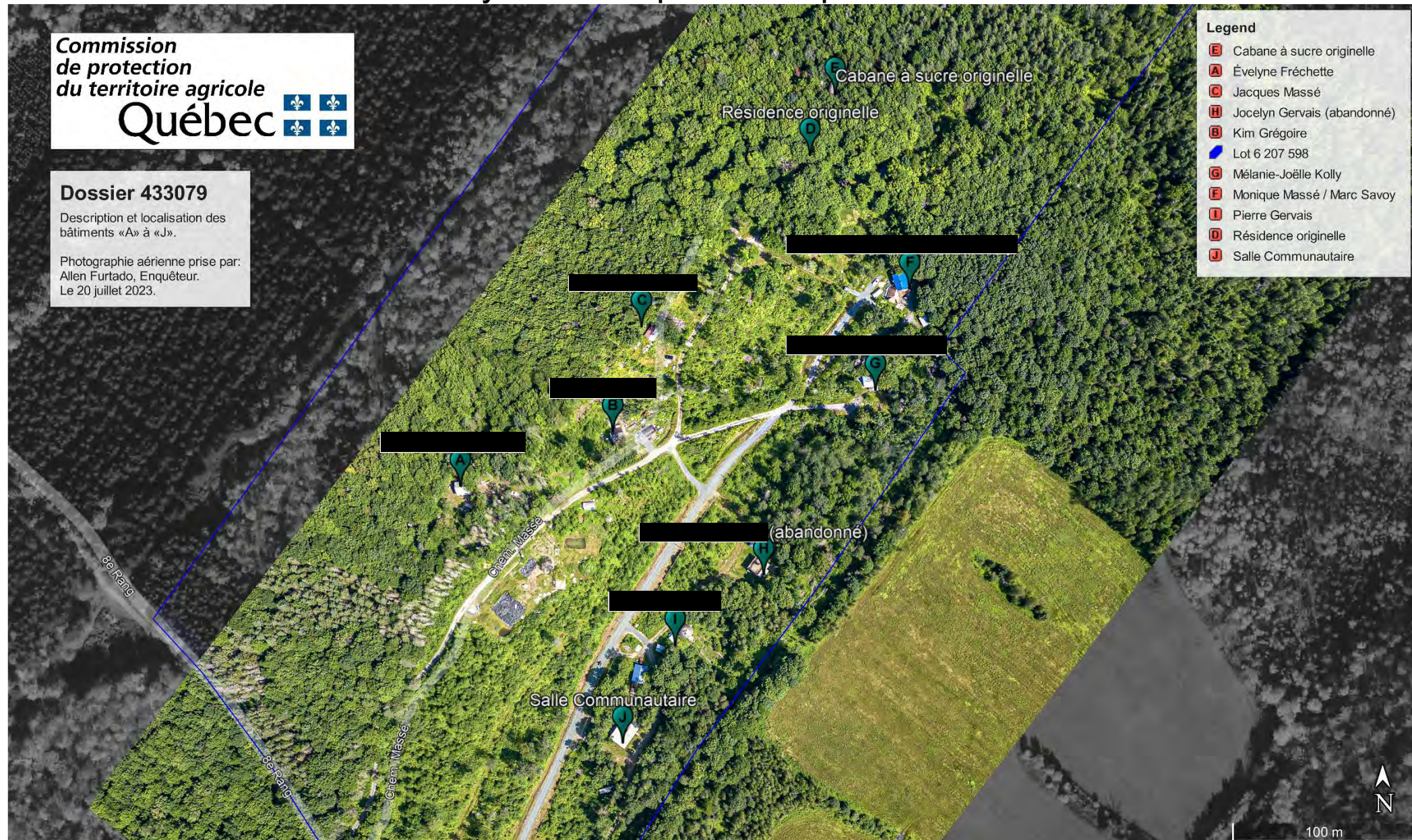
## Dossier 433079

Description et localisation des  
bâtiments «A» à «J».

Photographie aérienne prise par:  
Allen Furtado, Enquêteur.  
Le 20 juillet 2023.

### Legend

- E Cabane à sucre originelle
- A Évelyne Fréchette
- C Jacques Massé
- H Jocelyn Gervais (abandonné)
- B Kim Grégoire
- Lot 6 207 598
- G Mélanie-Joëlle Kolly
- F Monique Massé / Marc Savoy
- I Pierre Gervais
- D Résidence originelle
- J Salle Communautaire



Dossier: 433079

Municipalité: Wotton

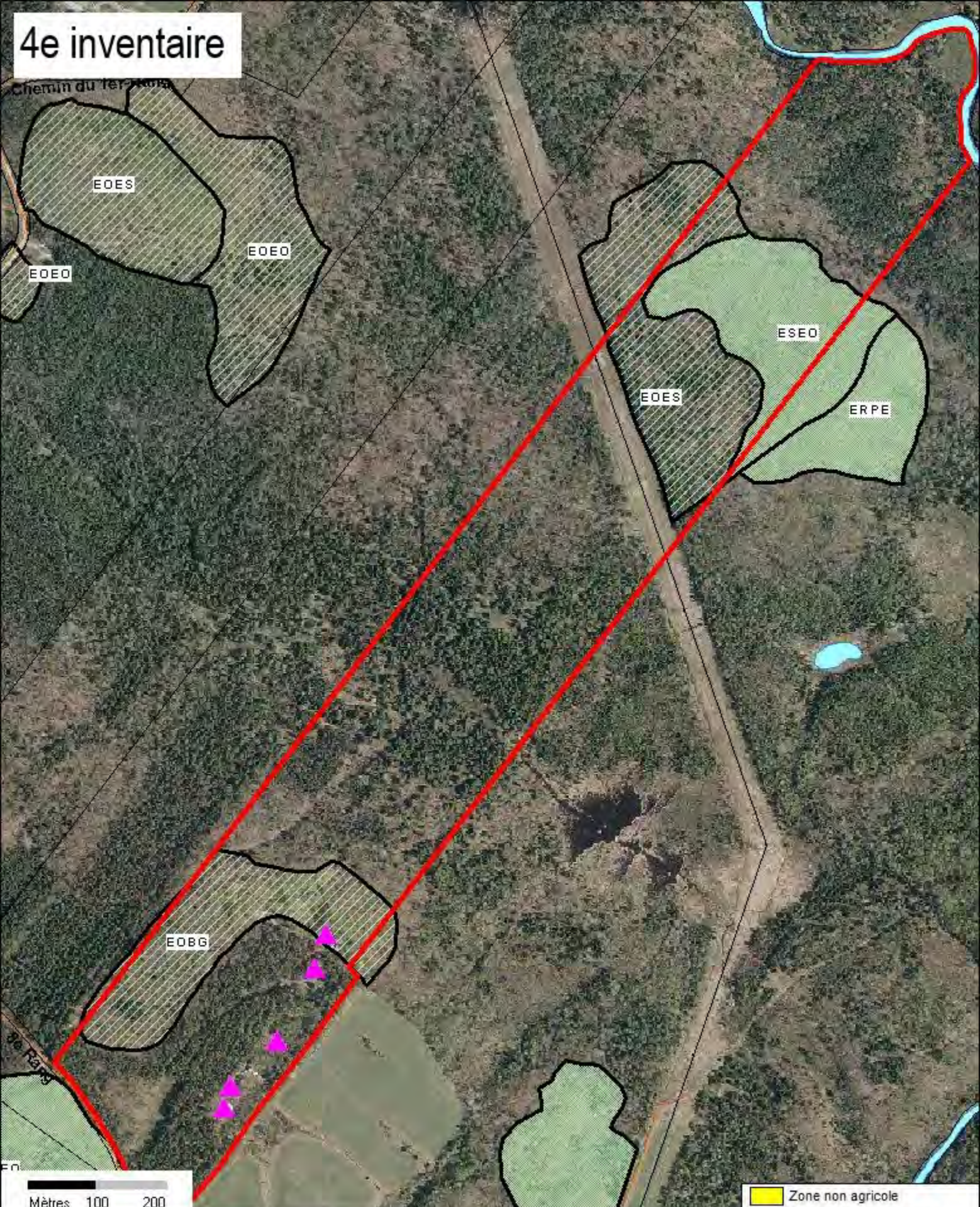
Plan Synthèse

Préparé par Allen Furtado, enquêteur



Création: 2023-07-25

# 4e inventaire



Dossier: 433079  
Wotton (M) 40017  
Orthophoto: WMS MERN 2018 Estrie 20cm (2018)

Échelle 1:7000

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2023-01-26 11:35:09

- Zone non agricole
- Limite de la zone agricole
- Exclusion
- Inclusion



## PROCÈS-VERBAL

### Dénonciation d'infraction

<b>IDENTIFICATION DU DOSSIER</b>	:	433079 Pierre Gervais
<b>DATE</b>	:	Le 30 janvier 2024
<b>HEURE DE LA RENCONTRE</b>	:	9 h 30
<b>ENREGISTREMENT DE LA RENCONTRE</b>	:	Heure de début                      9 h 40 Heure de fin                              11 h 00
<b>MEMBRES PRÉSENTS</b>	:	Me Ève-Andrée Charest, commissaire Gilles P. Bonneau, vice-président
<b><u>PERSONNES PRÉSENTES</u></b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Madame Maude Miron Bilodeau, commissaire et observatrice</li><li>• Madame Mélanie-Joëlle Kolly, locataire et exploitante de Wistiti Créa-K-Tif</li><li>• Kim Grégoire, membre fondatrice de la coop Vert la Vie, propriétaire d'une habitation et observatrice</li><li>• Marc Savoy, conjoint de madame Massé et résident sur la propriété</li><li>• Monique Massé, mère des enfants de Pierre Gervais et propriétaire d'une résidence</li><li>• Nathalie Riendeau, inspectrice municipale de Wotton</li><li>• Annie Gervais-Massé, fille de Pierre Gervais et observatrice</li><li>• Pierre Gervais, propriétaire</li><li>• Evelyne Fréchette, coop Vert la Vie et résidente sur la propriété</li><li>• Eve-Line Pruneau Rodrigue, coop Vert la Vie et observatrice</li><li>• Jocelyn Gervais-Massé, fils de Pierre Gervais et observateur</li></ul>		
<b><u>PIÈCES DÉPOSÉES</u></b>		
Aucune pièce déposée lors de la rencontre		

### RÉSULTAT DE LA RENCONTRE :

Délibéré :

Suspendu :

Si suspendu, décrire les motifs et le délai :

Me Ève-Andrée Charest, commissaire